



SAMEDI 18 MAI 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A REMPLIR EN MAJUSCULE ET LISIBLEMENT)

NOM D'ARTISTE OU PSEUDONYME :
NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Région :
Téléphone :
Mail :
Site Internet :

Nombre de personnes jouant sur scène :

Durée du numéro (10 mn maximum) : *Attention, la mise en place et l'enlèvement du matériel seront rapides et facilement mis en oeuvre par nos techniciens.*

Détail succinct du numéro :

.....
.....
.....
.....

Joindre impérativement à ce bulletin d'inscription :

- ✓ **Une vidéo de bonne qualité du numéro présenté sur scène ou en public** (lien internet, cd/dvd...) Elle devra proposer le **reflet exact du numéro présenté au festival**.
- ✓ **Le règlement du Tremplin de l'Humour** daté et signé avec la mention Lu et Approuvé.
- ✓ **La convention de droits à l'image**
- ✓ **Une autorisation parentale** de participation au concours pour les mineurs

Joindre impérativement une ou plusieurs photos en haute définition ainsi que tout autre élément de communication (dossier de presse, revue de presse, book...) **ainsi que vos doléances techniques** (conduite lumière, micro demandé...)

La présélection des dossiers aura lieu début mars 2019. L'organisation du Festival contactera les candidats retenus à partir du 18 mars.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

CANDIDATURE A ENVOYER AVANT LE VENDREDI 8 FEVRIER 2019 (cachet de la poste faisant foi)

à :

Espace Avel Vor, « Les Feux de l'humour »

rue de la Fontaine Blanche

29470 Plougastel-Daoulas

Ou par mail : melanie.tanneau@mairie-plougastel.fr Attention, en cas d'envoi de fichiers lourds, merci de transférer vos pièces jointes via le site internet www.wetransfer.com



SAMEDI 18 MAI 2019

REGLEMENT

1. Les candidats doivent expédier un DVD ou un CD-Rom, ou communiquer les fichiers ou lien internet du numéro humoristique original d'une durée maximale de 10 minutes au plus tard le **8 février 2019** à l'adresse suivante: Espace Avel Vor, Tremplin de l'Humour, route de la Fontaine Blanche, 29470 Plougastel-Daoulas, le cachet postal faisant foi, ou par mail : melanie.tanneau@mairie-plougastel.fr
2. L'extrait humoristique ne doit pas constituer une reproduction, une adaptation ou une traduction totale ou partielle de textes écrits par toute autre personne, utilisée sans son consentement.
3. Les participants doivent transmettre un formulaire d'inscription dûment complété et signé, disponible à l'adresse suivante : <http://www.espace-avelvor.fr>
4. Le Festival de l'humour ne retourne aucun DVD, CD-Rom, ni autre document. La qualité technique de la production n'est pas un critère de sélection.
5. Parmi les documents vidéo reçus, un jury sélectionnera 10 numéros qu'il déterminera comme étant les meilleurs, ce choix sera effectué au plus tard le **15 mars 2019**.
6. Les 10 humoristes sélectionnés se produiront lors du Tremplin de l'Humour qui se déroulera le Samedi 18 Mai 2019 en soirée de clôture des Feux de l'Humour 2019.
9. Le vainqueur du Prix du Jury de l'édition 2019 remportera une programmation officielle sur le Festival Les Feux de l'Humour 2020, sous les conditions établies au préalable par l'organisateur.
10. Les frais de déplacements des participants au Tremplin de l'Humour seront remboursés sur présentation d'un justificatif de transport dans la limite de 150 € pour 1 aller/retour. Pour les personnes se déplaçant par leurs propres moyens, le remboursement se fera en fonction du kilométrage entre leur lieu de résidence et Plougastel-Daoulas à raison de 0,25 € du km, jusqu'à concurrence de 150 € pour l'aller/retour. Les candidats au tremplin bénéficieront du service de restauration le vendredi 17 mai au soir et le 18 mai midi et soir et de l'hébergement pour les nuits du 17 et 18 MAI 2019.

AUCUN AUTRE MONTANT (REMBOURSEMENT, CACHET, DEFRAIEMENT, ETC) À QUELQUE TITRE QUE CE SOIT, NE SERA VERSÉ AUX PARTICIPANTS.
11. Les organisateurs du concours se réservent le droit de modifier le présent règlement sans en informer, au préalable, les concurrents.
12. Les décisions du Jury sont finales et sans appel.

A, le.....

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvée »



AUTORISATION DE DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIES ET DE FILMS

Je soussigné(e) :

Nom, _____ Prénom, _____

Adresse, _____

CP _____ Ville _____

Ainsi que mes ayant droits,

Donne à Monsieur Le Maire de la commune de Plougastel-Daoulas l'autorisation de *publier et de diffuser* les photographies et les films réalisés par lui, ou une personne habilitée par lui ou le représentant, dans le cadre du Tremplin de l'Humour, qui se déroulera le samedi 18 mai 2019 à l'Espace Avel Vor, commune de Plougastel-Daoulas, pour tous usages, y compris publicitaires et commerciaux, dans l'unique but promotionnel de l'artiste et du festival « Les Feux de l'Humour ».

La présente autorisation est consentie à titre gratuit et ne donnera en conséquence lieu à aucune rémunération quelle qu'elle soit.

Les légendes accompagnant la diffusion de la (ou des) photographie(s) et des films réalisés ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

A Plougastel-Daoulas, le

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvée »

Commune de PLOUGASTEL-DAOULAS
1 rue Jean Fournier, CS 80031
29470 PLOUGASTEL-DAOULAS
Tel : 02.98.37.57.30 - Fax : 02.98.04.29.41
mairie-plougastel@mairie-plougastel.fr
www.mairie-plougastel.fr
www.espace-avelvor.fr

